

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\* \* \* \*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 084-218400877-20221213-DEL\_815-DE

N° 815-2022

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 6 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Nombre de membres

• En exercice : 35  
• Présents : 27  
• Votants : 33

Pour : 33  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Non-votant : 02

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le :

**16 DEC 2022**

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

### Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, M. Jonathan ARGENSON, Mme Muriel BOUDIER, M. Claude BOURGEOIS, M. Xavier MARQUOT, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, Mme Aline LANDRIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Cédric ARCHIER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, M. Patrick SAVIGNAN.

### Absents représentés

Mme Joëlle EICKMAYER représentée par Mme Marie-Thérèse GALMARD  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON  
M. Fabienne HALOUI représentée par M. Patrick SAVIGNAN  
M. Ronan PROTO représenté par M. Bernard VATON  
Mme Marcelle ARSAC représentée par M. Claude BOURGEOIS à 9h21  
Mme Carole NORMANI représentée par M. Christian GASTOU à 9h58

### Absentes

Mme Marie-France LORHO  
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 815/2022

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ORANGE, LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE -CNRS AMU-, POUR LE SUIVI ARCHEOLOGIQUE DU CHANTIER DU THEATRE ANTIQUE (ETUDE DE LA PARTIE SUPERIEURE DE LA CAVEA ET DU MUR DE LA COLLINE SAINT-EUTROPE AINSI QUE LA PHASE PREPARATOIRE DES TRAVAUX DE LA MISSION 13 CONSACRES AUX BASILIQUES 13)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre des travaux de restauration du Théâtre Antique, de bénéficier d'un suivi archéologique réalisé par un établissement compétent et spécialisé ;

A partir de janvier 2023, la Commune d'Orange va poursuivre les travaux de restauration du Théâtre Antique ; cette tranche conditionnelle affectera les travaux de la partie supérieure de la *cavea* et du mur de la Colline Saint-Eutrope, ainsi que les travaux consacrés aux basiliques.

La Ville souhaite s'appuyer sur l'expertise de l'Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) pour assurer une mission de suivi archéologique de ces travaux.

En effet, l'IRAA, laboratoire du CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, a une compétence reconnue dans l'étude des monuments antiques. A ce titre, une équipe constituée de membres de l'IRAA étudie depuis plusieurs dizaines d'années le théâtre d'Orange et les collections de blocs architecturaux qui lui sont associées.

Ainsi, elle a déjà assuré douze missions de suivi archéologique pour cinq tranches de travaux de restauration du Théâtre :

- une tranche (angles des *parascaenia*) : novembre-décembre 2016 et janvier-avril 2017,
- une tranche (façade nord) : octobre 2017-juin 2018
- une tranche (mur de scène) : septembre-décembre 2018 et janvier-août 2019
- une tranche (arcades est et intérieur du mur de scène) : septembre-décembre 2019, janvier-mai 2020 et septembre-décembre 2020.
- une mission concernant le parc à blocs et l'étude préparatoire à la restauration de la *cavea* et *vomitorium* inférieur et supérieur, janvier-mai 2021, en amont de la tranche 5
- une mission concernant la partie basse des gradins et de la *cavea*, *vomitorium* inférieur et supérieur, octobre-décembre 2021 (mission 10), janvier-août 2021 (mission 11).
- une mission concernant la partie supérieure de la *cavea* et du mur de la Colline Saint-Eutrope (mission 12).

Pour le suivi archéologique du chantier du Théâtre concernant la deuxième phase du suivi archéologique des travaux de la partie supérieure de la *cavea* et du mur de la Colline Saint-Eutrope et phase préparatoire des travaux consacrés aux basiliques (mission 13), il convient donc d'établir une convention entre la Commune d'Orange et le CNRS-AMU, pour la 6<sup>ème</sup> tranche du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2023.

Cette convention, ci-annexée, a pour objet de fixer, notamment, les conditions nécessaires au financement de la mission du CNRS.

Le montant total de l'opération est de **64 199,33 € HT**. Les établissements (CNRS-AMU) prendraient en charge **39 616,00 € HT**, tandis que la Commune d'Orange accorderait un financement de **24 583,33 € H.T.** soit **29 500 € TTC** (soit **38,29%** du montant global). En contrepartie, elle attend de la part du CNRS la remise d'un rapport scientifique concernant les résultats du suivi archéologique. Chaque partie pourrait ensuite utiliser les résultats de l'étude pour ses besoins propres de recherche.

L'objet des travaux consiste à missionner une équipe de recherche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Deux phases sont prévues. L'une pour l'identification des zones à fort intérêt scientifique et les relevés sur le terrain et l'autre pour l'analyse et l'interprétation des données recueillies lors de la première phase. Enfin, la préparation antérieure à l'opération de terrain et la rédaction du rapport représenteront un temps équivalent homme au temps de terrain.

**A l'unanimité.**

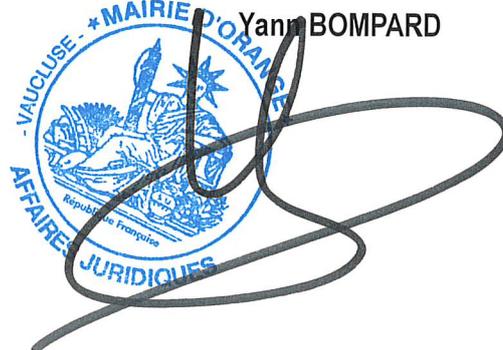
## DECIDE

**Article 1** : d'approuver les termes de la convention (dont projet ci-annexé) entre la Commune et le CNRS, pour le suivi archéologique du chantier du Théâtre Antique, ainsi que son financement s'élevant à 29 500 € TTC ;

**Article 2** : de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 ;

**Article 3** : d'autoriser le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

LE MAIRE  
Yann BOMPARD



The stamp is circular and contains the text: "VAUCLUSE - MAIRIE D'ORANGE" at the top, "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and "AFFAIRES JURIDIQUES" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a hand holding a scale and a sword. A large, dark signature is written over the stamp.